

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un Mai, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	38	Subventions associations	Attribution des subventions aux associations	
2	39	Assainissement collectif	Projet 5° tranche de l'assainissement collectif	
3	40	Cloches Eglise	Réparation des cloches de l'Eglise	

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 13 mai 2015.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Franck POURTAL, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc RABOISSON, Sophie BUYTAERT, Cédric MEYROU, Florentine POUCHIN N'GAPELE(arrivée à 21 h 00), Sébastien BAGGIO, Marie-Catherine ROHOF, Aurélie COMBESCOT, Francis CARNET GUILLOT, Alain BATAAC,

Absents excusés : Hélène DENOST, Florentine POUCHIN N'GAPELE jusqu'à 21 h 00

Absent non excusé : néant

Procurations : Hélène DENOST à Marie-Catherine ROHOF

Florentine POUCHIN N'GAPELE à Sophie BUYTAERT jusqu'à 21 h 00

Secrétaire de séance : Aurélie COMBESCOT

Adoption de l'ordre du jour

- Attribution des subventions aux associations
- Projet 5° tranche de l'assainissement collectif
- Réparation des cloches
- Délégués au syndicat des 3 bassins

Commissions et syndicats

Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la réunion de la commission des associations, Madame Combescot présente au conseil les demandes de subventions pour l'année 2015.

Délibération.

Judo/ Dojo	1 000 € (subvention gelée)
Tennis	100 € (M. BATAc contre)
Ligue contre le cancer	50 €
Papillons Blancs	50 €
Croix Rouge	50 €
Maison Notre Dame	100 €
Hand Ball Foyen Vélinois	100 €
Amicale sportive Gensac /Montcaret	1 000 € (subvention gelée)
Secours Catholique	50 €
Alzheimer Dordogne	50 €
Amis de Montcaret	250 €
ACCA Chasse	600 €
Coopérative Scolaire	650 €
Association des Parents d'Elèves	950 € (Abstention Mrs BAGGIO et CARNET GUILLOT)
Comité de Jumelage	100 €
L'hameçon Lamothais	200 €
Le Souvenir Français	25 €
Collège de Vélines	200 € (Abstention Mme ROHOF)
Association des Jeunes Montcaret	450 € (Abstention Mme COMBESCOT, POUCHIN, POUGET)
Association jeunes sapeurs pompiers Castillon	: 100 €
Basket club Pays Foyen	100 €
Rugby Foyen	100 €
Canoë Kayak	100 €
Les Batteurs Rient	100 €
Les clowns stéthoscopes	50 €
Sésame autisme	50 €
Amicales Rencontres	300 €
Parchemin	50 € (Abstention Mme BUYTAERT- Contre M. MEYROU)
Rugby Vélines	100 € (Abstention Mme COMBESCOT)
Théâtre	100 € (subvention gelée)

PROJET 5° TRANCHE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le maire propose au conseil municipal de prévoir la programmation de la 5^{ème} tranche de l'assainissement sur le secteur du lieu dit « le gourdon » où il y aurait environ 85 maisons à brancher.

Il rappelle que l'analyse de sol pourrait être mandatée sur le budget de cette année, et qu'il faut faire un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre et solliciter des aides financières.

Cette proposition reçoit l'accord du Conseil à l'unanimité.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que le lieu-dit « Le Grand Gourdon » est inclus dans la zone relevant de l'assainissement collectif (conformément au plan de zonage en vigueur).

Compte tenu des délais d'établissement des dossiers (projet, demande de subventions, traversée de la voie ferrée), l'opération est à engager dès à présent.

Après avoir entendu l'exposé et les précisions apportées par M. le Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide :

- de programmer la 5^{ème} tranche de travaux ;
- de procéder au choix d'un maître d'œuvre pour réaliser la phase de réalisation de l'opération, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics ;
- de solliciter les aides financières auprès du Conseil Général de la Dordogne e de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- d'autoriser le Maire à passer et à régler toute convention, commande ou acte nécessaire à la réalisation de ce programme,
- de charger le Maire d'approuver les dossiers d'étude e de signer les marchés, ainsi que toute pièce technique, administrative, financière se rapportant à ce programme.

REPARATION DES CLOCHES DE L'EGLISE

Le maire informe le conseil que l'angélus (cloche de l'église) ne sonne plus suite à une panne de moteurs.

A cet effet, il présente à l'assemblée un devis de l'entreprise Brouillet, chargé de l'entretien des cloches pour un montant de 1959,60 € TTC.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

Délibération

Suite à la visite de l'entreprise BROUILLET, chargée du contrat d'entretien des cloches, les deux moteurs de la cloche n° 2 sont défectueux.

Le Maire propose au Conseil Municipal un devis de remplacement de ces deux moteurs :

- 1- moteur de volée balancée : 1 207,20 €
- 2- moteur de tintement : 752,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux.

LOYER DU LOGEMENT DE LA POSTE

Délibération

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une personne, qui a trouvé du travail sur la Commune de MONTCARET, serait intéressée pour louer le logement de la Poste à compter du 02 Juin 2015.

Il propose de fixer le loyer à 550 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à la majorité des voix.

DELEGUES AU SYNDICAT DES TROIS BASSINS

Monsieur Carnet-Guillot demande à intégrer le syndicat des 3 bassins pour pouvoir référer au pays du grand bergeracois de certains dossiers.

Le maire informe Monsieur Carnet-Guillot qu'il ne pourra accéder à sa requête que si l'un des membres titulaires ou suppléants démissionne de ce syndicat.

Après avoir interrogé les délégués titulaires Mrs Baggio et Favretto et les délégués suppléants Mr POURTAL et Mme POUCHIN N'GAPELE sur leurs intentions, il s'avère qu'aucun de ces membres ne souhaitent démissionner.

Pour cette raison il est impossible à Monsieur Carnet-Guillot d'être nommé au syndicat des 3 bassins, ce qui ne l'empêche pas d'assister aux réunions qui sont publiques.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

-Commission des bâtiments :

Monsieur BATAAC informe le conseil que les travaux de la salle multi-activités se poursuivent normalement, et que les délais sont respectés.

Madame ROHOF précise que ce sont deux élus qui ont remarqué un problème sur la toiture de la salle multi activité et non le maitre d'oeuvre qui normalement doit surveiller les travaux.

Monsieur RABOISSON indique qu'il a des difficultés de communication avec l'artisan chargé du raccordement à l'assainissement collectif et des VRD.

Il s'interroge sur la résistance des canalisations d'assainissement, sur leur pente irrégulière et l'absence de regard. Il craint que des véhicules lourds qui viendraient stationner sur l'espace vert à coté de la salle multiactivités, endommagent ces canalisations.

Il relate que l'entrepreneur reste évasif et s'en prend violemment à lui et est menaçant, lors d'une demande d'explications.

Quant aux VRD il signale que les couleurs des filets d'avertissement ne sont pas respectées ; ce à quoi le maitre d'oeuvre répond que Monsieur RABOISSON doit lui fournir le DTU ou les normes NF.

Unaniment, le Conseil Municipal considère que c'est au Maître d'oeuvre de fournir la réglementation relative au chantier en cours.

D'autre part, il indique que les compte-rendus de chantier sont erronés quant à la présence effective des élus.

Pour exemple, son nom n'est jamais cité alors qu'il a assisté à six réunions de chantier.

Monsieur RABOISSON souhaite émettre une réserve quant à la conformité du raccordement à l'assainissement collectif et au VRD de ces salles.

QUESTIONS DIVERSES :

Mise à jour parc informatique de la Mairie :

Madame POUCHIN explique que le processeur XP pro utilisé pour les postes informatiques de la Mairie a expiré au 31 décembre 2013 et ne sont plus en sécurité. Pour pallier à cela, elle propose de prévoir un budget de 1 000 € tous les quatre ans. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Feux de la St Jean :

La commission des associations indique que le feu de la St Jean se déroulera le Vendredi 26 Juin, et qu'elle étudie actuellement la possibilité de mettre en place une tireuse à bière dont les recettes seraient reversés à l'association du comités des fêtes.

Le divertissement de la soirée est aussi à l'étude.

Fête cantonale :

Monsieur Favretto informe le conseil municipal que la fête cantonale se déroulera le Dimanche 26 Juillet à Villefranche de Lonchat.

A cet effet, les enfants de l'école de Montcaret, dans le cadre des TAP préparent la mosaïque pour la décoration du char dont le thème sera cette année « les romains ».

Monsieur Favretto informe qu'ils recherchent des bénévoles pour tenir les buvettes et les entrées, qui devront se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

D'autre part, les administrés ont aussi la possibilité s'inscrire au repas du soir qui clôturera cette journée.

Collecte des ordures ménagères et sélective :

Le Maire informe le conseil de la modification apportée au ramassage de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective à compter du 29 Juin 2015.

En effet, à compter de cette date la collecte (ordures ménagères et déchets recyclables) s'effectuera pour notre Commune, les semaines impaires. Le mercredi, jour de collecte actuelle reste inchangé (sortir les conteneurs la veille au soir).

Les caissettes jaunes ou bleues devenues obsolètes seront remplacées courant juin par des conteneurs pucés.

L'USTOM doit faire parvenir prochainement à l'ensemble des usagers un bulletin d'information complet à ce sujet.

Echange culturel Franco-Chinois :

Dans le cadre d'un échange culturel Fanco-chinois, une étudiante de Montcaret, sollicite la coopération de la Commune pour l'aider à trouver des familles pouvant accueillir des étudiants chinois de l'école Grand Lebrun international durant le week-end du 30 et 31 mai prochain.

Ces étudiants auront l'opportunité de découvrir la campagne française. De plus, ils pourront aussi nous faire découvrir leur culture riche de 300 ans d'histoire. La Chine, un pays d'histoire, un pays de contraste, un pays de caractère.

L'année dernière, il a été célébré le cinquantenaire des relations franco-chinoise, il serait intéressant de perpétuer ces bonnes relations.

Club de pétanque de Montcaret :

Suite à la mise en sommeil du club de pétanque de Montcaret, Monsieur FAVRETTO demande qu'un courrier soit envoyé au Président pour que celui-ci restitue à la Mairie les clés du local implanté sur le terrain de pétanque.

23h, le maire lève la séance.

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	OK
----------------------	---------------

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO	OK	Florentine POUCHIN N'GAPELE	abs
Josette LAGORCE	OK	Jean-Luc RABOISSON	OK
Franck POURTAL	OK	Sophie BUYTAERT	OK
Alain BATAc	Refus de signer.	Sébastien BAGGIO	OK
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	OK
Marie-Pierre POUGET	OK	Aurélié COMBESCOT	Abs
Marie-Catherine ROHOF	OK	Francis CARNET-GUILLOT	Abs